

JK  
AD

Library Copy

# PORTE-PAROLE

N<sup>o</sup> 8/62

## INFORMATION RAPIDE

**PORTE-PAROLE:**

POSTE 5-384

**PRESSE et PUBLIC RELATIONS:**

POSTE 5-468

**INFORMATION BACKGROUND:**

POSTE 5-390

### La situation des logements des travailleurs dans les industries de la CECA

L'Office statistique des Communautés européennes vient de publier dans sa série "Statistiques sociales" (no.2/1961) le rapport final de l'enquête par sondage sur la situation des logements des travailleurs dans les industries de la CECA réalisée auprès de 40.000 ouvriers choisis au hasard dans tous les pays de la Communauté.

L'enquête a montré que, dans l'ensemble, les ouvriers du charbon et de l'acier ne sont pas plus mal logés que leurs collègues des autres industries. Dans certains cas, ils sont même favorisés. En effet, le tiers des ouvriers CECA bénéficient de logements construits après la guerre. Ceci est, dans beaucoup de cas, dû à l'effort des entreprises puisque la moitié des logements neufs sont construits par les employeurs ou avec leur participation financière. Un ouvrier sur cinq est en outre propriétaire de son logement.

Le fait de ne pas être plus mal logé que l'ensemble de la population ne signifie toutefois pas que les conditions de logement des ouvriers CECA soient toujours satisfaisantes. Le confort et les installations sanitaires font souvent défaut. On a constaté par exemple qu'un logement sur sept était dépourvu des éléments de confort les plus élémentaires (eau à l'intérieur du logement).

Le logement des ouvriers CECA comprend suivant les pays entre 3 (Italie) et 5 pièces (Pays-Bas). La taille d'un ménage CECA étant d'environ 4 personnes, il en résulte une densité d'occupation d'une

personne par pièce, y compris la cuisine. Cette moyenne générale cache cependant des situations beaucoup moins favorables. Ainsi, cette densité satisfaisante d'une personne au moins par pièce n'existe que dans la moitié des cas. Mais, par contre, un logement sur dix abrite un nombre de personnes si élevé par rapport à sa taille qu'on doit le considérer comme surpeuplé (2 personnes et plus par pièce).

45.000 ouvriers de la CECA et les membres de leur famille, soit au total 163.000 personnes, vivent encore dans des logements provisoires tels que baraques, logements de fortune ou bâtiments publics désaffectés, dans lesquels les installations sanitaires sont en général moins bonnes que dans les habitations normales. Dans ces logements provisoires, le tiers des ménages vivent dans des conditions normales de peuplement, mais un sur cinq de ces logements peut être considéré comme surpeuplé.

Au total l'enquête a permis de chiffrer les besoins immédiats à 180.000 logements environ pour des travailleurs qui, au moment de l'enquête, se trouvaient apparemment dans des situations très critiques, tant au point de vue confort de leur logement que de sa densité de peuplement.

L'enquête a montré que les 188.000 ouvriers CECA travaillant dans un pays autre que leur pays d'origine, ne sont en général pas plus mal logés que les nationaux du pays d'accueil. Cependant, dans tous les pays, la proportion des habitants des logements provisoires est plus forte pour les étrangers que pour les nationaux. Le problème du logement des étrangers a été en partie résolu par l'installation de logements collectifs, un ouvrier étranger sur cinq habitant dans ces foyers ou phalanstères qui, dans la plupart des cas, appartiennent aux employeurs. Ces étrangers vivent en général séparés de leur famille restée dans le pays d'origine.

Ces différentes constatations montrent l'effort déjà réalisé dans le domaine de la construction de logements pour les ouvriers de la CECA; elles font apparaître également les progrès qu'il est encore nécessaire d'accomplir. Sur le plan pratique, elle permettra aux autorités compétentes d'orienter leur action.

---